

AERIA, gestionnaire de l'Aéroport International Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan vise à fournir un environnement sûr et sécuritaire, ce en déployant les mesures nécessaires.

Dans cette dynamique, AERIA s'engage à :

- ✓ Satisfaire aux dispositions législatives et réglementaires, relatives à la sûreté de l'aviation.
- ✓ Établir, mettre en œuvre et tenir à jour un programme de sûreté du gestionnaire d'aéroportuaire.
- ✓ Établir, mettre en œuvre et tenir à jour un programme de formation sûreté au profit du personnel aéroportuaire relevant de son autorité.
- ✓ Établir, mettre en œuvre et tenir à jour son programme sectoriel en matière de contrôle qualité de sûreté de l'aviation civile.
- ✓ Établir, mettre en œuvre et tenir à jour le processus de maîtrise des risques sûreté relevant de sa responsabilité, y compris le mécanisme de compte rendu de dangers.
- ✓ Mettre en œuvre et tenir à jour le plan d'urgence de l'aéroport international FHB d'Abidjan.
- ✓ Intégrer les exigences de la sûreté de l'aviation civile dans la conception et la construction de nouvelles installations.
- ✓ Améliorer continuellement son système de gestion de la sûreté.

La protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicites nécessite la collaboration de tous les acteurs de la plateforme aéroportuaire.



AERIA
AÉROPORT INTERNATIONAL FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY D'ABIDJAN
DIRECTION GÉNÉRALE
07 B.P. 10 ABIDJAN 07
Tél. : (225) 21.75.79.00 - Fax : (225) 21.75.79.03
R.C. 198784 - N° C.C. 9607740-D

Aka MANOUAN

Directeur Général
Juin 2020